

COMMUNIQUÉ

[English version follows [click here](#)]

Embargo : 4 juillet 2001 à 18h00 HAE

Comme des millions de Canadiens doivent maintenant le faire tous les cinq ans Pierre Lemieux répond à plusieurs questions indiscretes de la police sur sa vie privée. Et il publie son formulaire on-line

Montréal. – Pierre Lemieux a émis une déclaration qui est reproduite à la suite du présent communiqué.

Comme l'explique sa déclaration, il a reproduit sur le site *Web Subversive Liberty* (à www.pierrelemieux.org/policecanada.html) le formulaire qu'il a dû envoyer à la police en vertu d'une prétendue loi canadienne. Comme ce formulaire demande des documents d'identité officiels numérotés, le numéro du passeport canadien délivré à M. Lemieux figure parmi les renseignements personnels disponibles on-line.

Subversive Liberty est décrit par le *National Post* comme « l'un des meilleurs sites thématiques au Canada » avec « son style plein d'esprit et qui ne fait pas de prisonniers » (www.nationalpost.com/content/features/webhound/politics.html).

Né à Sherbrooke (Québec) en 1947, Pierre Lemieux est économiste, écrivain et auteur de plusieurs ouvrages publiés notamment aux Presses Universitaires de France et aux Belles Lettres (Paris) et traduits en plusieurs langues étrangères. Il a aussi collaboré au nouveau *Dictionnaire des Sciences économiques* (Paris, Presses Universitaires de France, 2001). Il est présentement professeur associé au Département des Sciences administratives de l'Université du Québec à Hull.

Une courte biographie et des photos de Pierre Lemieux sont disponibles à <http://www.pierrelemieux.org/SiteFrames/fs-biobook.html>. Le professeur Lemieux n'accorde pas d'interviews, mais il répond aux mails adressés à PL@pierrelemieux.org ou à pierre_lemieux@uqah.quebec.ca.

Police Canada s'intéresse à nos chagrins d'amour

Junius, l'écrivain anglais du 18^e siècle, écrivait : « Le sujet qui est vraiment loyal envers le premier magistrat ne recommandera aucune mesure arbitraire ni ne s'y soumettra. » Justement.

Depuis les prétendues lois C-17 de 1991 et C-68 de 1995, tous les détenteurs d'armes doivent, *tous les cinq ans*, requémander leur « privilège » de posséder des armes (mêmes de simples armes de chasse) et remplir un formulaire où Police Canada les interroge sur des aspects intimes de leur vie privée. Il y a plusieurs centaines de milliers (selon le gouvernement fédéral) voire quelques millions (selon des estimations plus vraisemblables) de Canadiens qui, parce qu'ils n'ont pas obtenu les nouveaux permis, sont devenus des criminels sur papier passibles de 10 ans de prison. Un peu partout au Canada, quelques héros ont même ouvertement déclaré qu'ils ne se soumettraient pas.

J'admire ces héros mais ma situation actuelle appelle une stratégie légèrement différente. Depuis l'entrée en vigueur de la dernière des prétendues lois, j'ai acheté des armes de chasse qui ont donc, avant que je n'aie pu les sortir de chez l'armurier, été fichées, avec leur propriétaire, dans le registre central de Police Canada. Depuis 1998, ce registre remplace les registres que, auparavant, chaque armurier était obligé de tenir. Si je ne faisais pas mine de renouveler pas mon permis de possession (l'ancienne « Autorisation d'acquisition d'armes à feu) qui vient à échéance le mois prochain, je serais une victime trop facile pour la police.

Pour la deuxième fois de ma vie, j'ai donc rempli le formulaire obscène et, le 30 juin, l'ai envoyé à la Sûreté du Québec qui, dans cette province, administre ces prétendues lois pour Police Canada. À 53 ans, je me suis encore fait demander avec qui je couchais. Pour racheter ma dignité individuelle et préparer les actions de l'avenir, je leur ai servi quelques réponses et commentaires non prévus par leur formulaire bureaucratique, et j'ai mis mon (enfin, ce qu'ils appellent « mon ») formulaire en entier sur le site Web de *Subversive Liberty* (à www.pierrelemieux.org/policecanada.html) afin que, dans cette jungle de prétendues lois, les gens voient de quoi il s'agit.

Déclaration de Pierre Lemieux

Prenez, par exemple, la question 19d du formulaire : « *Au cours des cinq dernières années, avez-vous tenté ou menacé de vous suicider ou, après avoir consulté un médecin, avez-vous fait l'objet d'un diagnostic ou subi un traitement à la suite d'une dépression, d'abus d'alcool ou de drogues, de problèmes comportementaux ou émotifs ?* »

En ce qui concerne cette question et les autres du formulaire, quiconque « *fait sciemment une déclaration fausse ou trompeuse* » est, en vertu de leur prétendue loi, coupable d'un crime ou d'un délit et passible de cinq ans de prison. D'autre part, toute réponse affirmative implique de « *fournir des détails sur une autre feuille* », et provoquera une enquête, d'autres questions et éventuellement l'exigence d'un rapport médical ou psychologique. Il ne faut pas être économiste pour comprendre que les chasseurs ne se précipitent pas chez le médecin par les temps qui courent, et qu'il vaut mieux ne pas être un artiste ou créateur assailli de « *problèmes comportementaux ou émotifs* ».

La question 19e demande : « *Au cours des cinq dernières années, la police ou les services sociaux ont-ils, à votre connaissance, reçu une plainte contre vous pour usage, tentative ou menace de violence ou autre conflit à la maison ou ailleurs ?* »

La question 19f se lit comme suit : « *Au cours des deux dernières années, avez-vous vécu un divorce, une séparation ou une rupture d'une relation importante, ou encore avez-vous perdu votre emploi ou fait faillite ?* » J'ai refusé de répondre à cette question et, comme on peut le vérifier sur le Web, j'ai écrit : « *Mes chagrins d'amour ne vous regardent pas.* »

Dans le même ordre d'idée, la question 27 exige d'indiquer les conjoints de droit ou de fait avec lesquels on a vécu au cours des deux dernières années. La question 26 force le demandeur à identifier son conjoint actuel. J'ai inscrit : « *Je ne couche avec personne ces temps-ci.* » Et, dans une annexe que l'on trouvera également sur le Web, j'ai précisé, en bon sujet : « *Je vous demanderai la permission la prochaine fois que je voudrai baiser.* »

La question 25 demande pour quel type d'armes l'humble citoyen quémande un permis. (Chaque arme individuelle devra ensuite être enregistrée au moyen d'un autre processus.) J'ai tout coché. Je fais grâce au lecteur des technicalités complexes concernant les armes dites « *prohibées* », qui comprennent en fait des armes plus ou moins prohibées et d'autres qui sont

Déclaration de Pierre Lemieux

(légalement) réservées à la garde prétorienne. Sous la catégorie « Acquisition d'armes à feu prohibées, y compris des armes de poing prohibées », j'ai inscrit « Comme les vôtres ! ».

Question 15 : « *Indiquez les classes d'armes à feu que vous possédez actuellement.* » Pour les candidats qui posséderaient (légalement) des armes à feu presque prohibées ou d'autres dites « à autorisation restreinte », la question précise : « *Dans le but d'accélérer le processus, s.v.p. fournissez le no de certificat d'enregistrement d'au moins une de vos armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.* » Je possède, depuis 1981, un revolver, qui est évidemment enregistré puisque toutes les armes de poing (à part celles des criminels) le sont obligatoirement depuis 1934. J'ai donné le numéro de mon certificat d'enregistrement, que le lecteur peut aller vérifier sur le Web.

J'ai ajouté : « Accélérer le processus ! Vous voulez rire ? » En effet, le registre des propriétaires d'armes à feu a déjà coûté un demi-milliard de dollars, et le traitement des demandes prend souvent plus de six mois.

Non seulement faut-il obtenir les signatures de deux garants et fournir une photo authentifiée, mais il faut aussi, dans un pays où les papiers d'identité ne sont pas censés être obligatoires, fournir une pièce d'identité officielle munie d'un numéro. Comme je n'avais pas le choix, j'ai fourni le numéro de mon passeport canadien, que l'on peut voir sur le Web. En fait, ce n'est pas « mon » passeport, puisque une notice sur la première page proclame : « Ce passeport est la propriété du Gouvernement du Canada. » Je leur ai donc renvoyé leur numéro en plein visage.

Dans l'annexe, j'ai précisé : « Pourquoi faut-il que j'aie des papiers d'identité officiels numérotés? Comme du bétail ou un esclave? Savez-vous qu'on a déjà réussi à vivre dans ce pays sans être constamment numérotés par l'État ? »

J'ai agrémenté le formulaire de deux autocollants. Inspiré par *Le Prisonnier* (la fameuse série télévisée de Patrick McGoochan), l'un dit : « Bonjour chez vous ! Un message de Police Canada. » L'autre : « Les Canadiens français ont eu des armes à feu sans autorisation durant quatre siècles (jusqu'en 1977). »

Dans des lettres datées du 1^{er} juillet, j'ai envoyé une copie de mon formulaire et des documents joints au Premier ministre du Canada, au Président-directeur général du Centre cana-

Déclaration de Pierre Lemieux

dien des armes à feu (une des principales composantes de Police Canada), et au Directeur du Service des permis de la Sûreté du Québec (qui applique ces prétendues lois au Québec). Je leur écris : « Je tente ainsi de vous dire mon indicible mépris pour vos prétendues lois, appliquées par la violence, qui nous forcent à confier nos chagrins d'amour à Police Canada. »

Au moins on peut encore parler. Peut-être.

Si Police Canada ne renouvelle pas mon permis avant le 11 août, je serai un criminel officiel passible de 10 ans de prison en vertu de leurs lois. Bien que j'aie d'autres choses à faire dans la vie, mon action est dictée par l'obligation morale que nous avons de résister à ces « lois » liberticides et contraires à nos traditions.

Pierre Lemieux

le 4 juillet 2001

PRESS RELEASE
[Version française [cliquez ici](#)]

For publication July 4, 2001, 18:00 EAT

**Like millions of Canadians must now do every five years
Pierre Lemieux answers intrusive questions from the police
about his private life. He also puts the whole form on-line**

Montréal. – Pierre Lemieux has issued a statement that is reproduced at the end of this release.

As explained in this statement, he has put on the *Subversive Liberty* website (at www.pierrelemieux.org/policecanada.html) the form that he had to fill out and send to the police according to a Canadian “law” (so-called). Because this form asks for an “official piece of identification with a number,” the personal information available on-line includes the number of the passport delivered to Mr. Lemieux by the feds.

Subversive Liberty is described by the *National Post* as “[o]ne of the best politics-themed Canadian Web sites,” with its “witty, take-no-prisoners style” (see www.nationalpost.com/content/features/webhound/politics.html).

Born in Sherbrooke, Québec, in 1947, Pierre Lemieux is an economist and author of many books published at the Presses Universitaires de France and Les Belles Lettres (Paris) and translated into many languages. He is one of the authors of the recent *Dictionnaire des Sciences économiques* (Paris: Presses Universitaires de France, 2001). He is presently associated (as a “professeur associé”) with the Department of Management Sciences at the Université du Québec à Hull.

A short bio and photographs are available on *Subversive Liberty* at <http://www.pierrelemieux.org/SiteFrames/fs-biobook.html>.

Professor Lemieux does not give interviews, but he replies to e-mails addressed to PL@pierrelemieux.org or to pierre_Lemieux@uqah.quebec.ca.

Police Canada is interested in our love affairs

The 18th-century English writer Junius said, “The subject who is truly loyal to the Chief Magistrate will neither advise nor submit to arbitrary measures.” Indeed.

Since the C-17 so-called law of 1991 and the C-68 so-called law of 1995, all firearm owners are forced, *every five years*, to beg for their “privilege” of owning firearms (even hunting guns) and to fill in a form where Police Canada asks questions about their most private affairs. Hundreds of thousands (according to federal estimates) or probably a few millions (according to more realistic estimates) of Canadians have become paper criminals liable to 10 years in jail because they have not obtained the new permits. All over Canada, a few heroes have arisen to declare openly that they will not obey.

I admire these heroes, but my own situation calls for a slightly different strategy. Since the last “law” (so-called) came into force (the term is well chosen), I purchased hunting firearms that had to be registered before I took them out of the gun shop. “Registered” means identified, with their owner, in the new central registry that replaced the registries that were previously maintained by gun shops. Police Canada therefore has evidence that I own these guns, and I would be a too easy victim if I did not take some steps to renew my licence, which expires next month.

For the second time in my life, I filled in the obscene form and, on June 29, sent it to the Sûreté du Québec which, in this province, administers the so-called laws on behalf of Police Canada. At 53 years of age, then, I have been asked again with whom I sleep. In order to reclaim my individual dignity and to prepare future actions, I have given some answers and written comments that fall slightly outside the boundaries of the bureaucratic questionnaire. Moreover, I have put my entire form (well, what they call “my” form) on the web (at www.pierrelemieux.org/policecanada.html) in order that everybody may see what this jungle of so-called laws actually is.

For example, take question 19d: “*During the past five years, have you threatened or attempted suicide, or have you been diagnosed or treated by a medical practitio-*

Statement by Pierre Lemieux

ner for depression, alcohol, drug or substance abuse, behavioural problems, or emotional problems?”

In answering this or other questions, a person who “*knowingly makes a statement orally or in writing that is false or misleading, or knowingly fail to disclose any information*” is, under their so-called law, committing a crime punishable by a maximum of five years in jail. On the other hand, a positive answer means that one has to “*provide details on a separate page.*” This will trigger an investigation, further questions, and perhaps a medical or psychological report. One does not have to be an economist to figure out that hunters are not rushing to their doctors these days, or that you better not be a creative artist subject to “behavioural problems, or emotional problems.”

Question 19e asks, “*During the past five years, do you know if you have been reported to the police or social services for violence, threatened or attempted violence, or other conflict in your home or elsewhere?*”

Question 19f is even more intrusive: “*During the past two years, have you experienced a divorce, a separation, a breakdown of a significant relationship, job loss or bankruptcy?*” I refused to answer this question and, as can be verified on the web, I wrote, in lieu of an answer, “My love affairs are none of your business.”

Question 27 forces the applicant to list the legal or common law spouses with whom he has lived over the past two years. Question 26 forces the applicant to identify his actual spouse. I wrote down, “I don’t sleep with anybody these days.” On the annex I provided, which can also be found on the web, I added: “I will ask your permission next time I want to fuck.”

Question 25 asks for which type of firearms the humble citizen wants to have a licence. (Each individual weapon will have to be registered in another process.) I have checked all categories. I won’t try to explain here the complex technicalities regarding so-called “prohibited” firearms which, in fact, include some that are more or less prohibited and others that are (legally) a monopoly of the State’s praetorians. Under the category entitled “prohibited firearms, included prohibited handguns,” I wrote, “Like yours!”

Statement by Pierre Lemieux

Question 15 asks, “*Indicate the classes of firearms you currently own.*” The applicant who (legally) owns either nearly prohibited weapons or “restricted firearms” is told that “[i]n order to expedite the process, please provide the Registration Certificate number of at least one of your restricted or prohibited firearms.” Since 1981, I have owned a revolver, which is of course registered, because, since 1934, all handguns (except the ones belonging to criminals) must be legally registered with the RCMP. I gave my registration certificate number, which can be verified on the Web.

I added, “Expedite the process! Are you kidding?” Indeed, the central registry of firearms owners has already cost half a billion dollars, but treating licence applications often takes more than six months.

Not only does the applicant need the signatures of two guarantors plus a validated photograph, but he must also, in a country where compulsory ID papers are not supposed to exist, provide official ID with an official number. I had no choice but to comply, and I gave the number of my Canadian passport, which can be seen on the Web. In fact, it is not really “my” passport since one of its first pages states, “This passport is the property of the Government of Canada.” I thus threw their own number back at them.

In my annex, I asked, “Why do I need to be numbered and to have an ‘official piece of identification with a number’? Like cattle or slaves? Did you know that, in this country, we used to live without being constantly numbered by the State?”

I embellished their form with two stickers. One, inspired by the famous TV series *The Prisoner* with Patrick McGoohan, says, “Be seeing you! A message from Police Canada.” The other one recalls that “The French Canadians have owned firearms without asking permission during four centuries (until 1997).”

In letters dated July 1st, I sent a copy of the form and all accompanying documents to the Prime Minister of Canada, the Executive Director of the Canadian Firearms Center (one of the main components of Police Canada), and the Director of the Service des permis at the Sûreté du Québec (which enforces these laws, so-called, in Québec). I wrote to them: “I seek to convey my unspeakable contempt for the so-called laws which you enforce with threatened violence, pretending to force us to confess our love affairs to

Statement by Pierre Lemieux

Police Canada. But this is still nothing compared to the contempt in which future historians will hold your memory.”

At least we can still express opinions. Perhaps.

If Police Canada does not renew my licence before August 11, I will be an official criminal liable to ten years in jail according to their laws (so-called). Although I have other things to do in life, I am moved to act by our moral obligation to resist to these “laws” which are violent, anti-liberty, and contrary to our traditions.

Pierre Lemieux

July 4, 2001

[Release Form July 2001 v7.doc]